



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

Liberté
Égalité
Fraternité



En direct

Chaque mois, l'actualité des services de l'État
en lien avec les communes

Mars 2023 #1

ZONES RURALES

Une aide à l'ouverture de commerces multi-services

Selon l'Insee, plus de 21 000 communes françaises ne disposent d'aucun commerce, soit 62 % d'entre elles contre 25 % en 1980.

Cette situation est préjudiciable aux habitants et à leur cadre de vie. Face à ce constat, l'État apporte un soutien à l'installation dans ces communes de commerces multi-services, sédentaires ou itinérants, en finançant une partie des dépenses liées à l'installation.

Le dispositif est lancé depuis mars. Dix à quinze projets seront dans un premier temps identifiés dans chaque région par les préfetures.

Ce soutien peut concerner différents aspects d'un tel projet. Il peut s'agir d'une aide à l'acquisition des locaux et aux travaux relatifs à la remise en état du local, avec une prise en charge du déficit d'opération à hauteur de 50 % dans une limite de 50 000 euros. Les coûts d'aménagement des locaux et l'acquisition du matériel professionnel peuvent également être concernés. L'État prévoit alors



*Dix à quinze projets
soutenus dans un
premier temps*

la possibilité d'une prise en charge à hauteur de 50 % des dépenses éligibles dans une limite de 20 000 euros, et jusqu'à 25 000 euros si le projet présente un intérêt particulier en matière de développement durable.

Les commerces non sédentaires

sont quant à eux éligibles à une aide à l'acquisition d'un véhicule professionnel de tournée. Enfin, une prestation d'accompagnement afin de concevoir, mettre en œuvre et faire vivre un projet d'installation d'un commerce en milieu rural a également été identifiée. ■

+ Cliquez ici
agence-cohesion-territoires.gouv.fr

ENERGIE

Soutien aux entreprises : des mesures fortes d'accompagnement

Face à la hausse des prix de l'énergie, le Gouvernement a pris des mesures fortes pour soutenir les entreprises et limiter l'impact de la hausse des prix de l'énergie sur l'activité économique.

Trois dispositifs sont mis en œuvre pour les entreprises, en fonction de leur taille, certains sont cumulables : un bouclier tarifaire pour les Très petites

entreprises (TPE), un amortisseur électricité pour les TPE non éligibles au bouclier tarifaire et les Petites et moyennes entreprises (PME). Ainsi qu'un guichet d'aide au paiement des factures de gaz et d'électricité qui concerne les entreprises de taille intermédiaire et les grandes entreprises, mais également, les TPE et PME qui peuvent le cas échéant le cumuler

avec l'amortisseur électricité. En complément de ces dispositifs, le conseiller départemental de sortie de crise (02.35.58.19.20 ou codefi.ccsf76@dgfip.finances.gouv.fr) est mobilisé pour accompagner au cas par cas les entreprises connaissant des difficultés. ■

+ Cliquez ici
[Aides aux entreprises \(impots.gouv.fr\)](https://impots.gouv.fr)
[Aides aux collectivités \(impots.gouv.fr\)](https://impots.gouv.fr)

TITRES D'IDENTITÉ

Treize nouvelles communes équipées de bornes CNI-passeports

Afin de réduire les délais d'obtention des titres d'identité, l'État a engagé en 2023 un plan d'urgence qui prévoit le déploiement de cinq cents dispositifs recueil supplémentaires dans les communes. Un chiffre qui devrait encore s'accroître dans les mois à venir.



Accueil de bornes CNI

Initialement, en Seine-Maritime, le besoin recensé par le ministère de l'Intérieur, en lien avec cet « engagement national pour les titres d'identité », avait été établi à neuf dispositifs de recueils supplémentaires.

Vingt-et-une communes avaient été identifiées par le préfet de la Seine-Maritime en fonction de critères à la fois territoriaux et de conditions d'accueil des usagers. Ces communes ont été invitées à manifester leur intérêt à rejoindre le réseau des quarante-deux communes déjà équipées, dans le département. Au final, treize d'entre elles vont enrichir le réseau de communes équipées en Seine-Maritime. ■

+ [Cliquez ici](#)
Liste des communes équipées

FONDS VERT : UN ACCÉLÉRATEUR DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE POUR LES TERRITOIRES

Annoncé par la Première ministre fin août 2022, le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires – dit Fonds vert – est opérationnel depuis fin janvier 2023, suite à la mise en ligne des formulaires de candidature.

Doté de 2 milliards d'euros en 2023, ce Fonds vert a pour objectif de répondre aux besoins concrets des élus et de leur donner l'opportunité de financer des projets et de participer à la planification écologique via un accompagnement dans trois domaines qui font échos aux préoccupations de nombre d'élus. Ainsi en matière de performance environnementale, il est question très concrètement de soutenir les projets de rénovation énergétique des bâtiments publics locaux, le tri à la source et la valorisation des biodéchets, et le renouvellement de l'éclairage public.

Dans le champ de l'adaptation des territoires au changement climatique, il s'agit par exemple d'accompagner les projets de



prévention des inondations, des incendies de forêt, du recul du trait de côte...

Enfin, en termes d'amélioration du cadre de vie, les initiatives en lien avec le recyclage des friches, le développement du covoiturage ou la stratégie nationale biodiversité 2030 sont visées.

Les préfets de région sont en charge de la répartition des fonds entre chaque territoire afin de répondre au mieux aux spécificités territoriales.

Au 16 mars, 160 dossiers ont été déposés pour un montant d'aides demandées de 53 M€ venant soutenir des projets s'élevant à 207 M€. ■

+ [Cliquez ici](#)
prefecture-regions.gouv.fr/normandie

EN BREF

◆ **Nouveau.** RdvPermis est une nouvelle plateforme numérique, lancée par la Sécurité routière et qui permet à l'auto-école ou au candidat de réserver en ligne son rendez-vous pour l'examen du permis de conduire

+ [Cliquez ici](#) pour vous inscrire
securite-routiere.gouv.fr

◆ **Culture du risque.** Une série de vidéos pédagogiques à partager, permettant d'identifier les risques naturels présents sur le territoire, a été réalisée.

Au menu : les Plans de prévention des risques d'inondation (PPRI), le Programme d'actions pour la prévention des inondations (PAPI), les digues, le retrait gonflement des argiles...

+ [Cliquez ici](#) pour voir les vidéos
normandie.developpement-durable.gouv.fr

BON À SAVOIR

Compte tenu de nouveaux cas d'influenza aviaire hautement pathogène au sein de la faune sauvage, le préfet a décidé d'étendre la zone de contrôle temporaire à l'ensemble des communes du département.

+ [Cliquez ici](#)
seine-maritime.gouv.fr

DATES À RETENIR

16 mars au 15 août Durant la période de nidification des oiseaux, il est fortement recommandé de ne pas tailler les haies, afin de réserver ces havres de biodiversité. Marqueur identitaire de la Normandie, le bocage constitue par ailleurs une réponse adaptée aux conséquences du changement climatique en ce qui concerne la préservation de la qualité de l'eau, l'atténuation des pics de chaleur, les risques liés au ruissellement...

+ [Cliquez ici](#)
ofb.gouv.fr